

**Service Questure
Bureau du conseil municipal**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du lundi 29 novembre 2010

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE VINGT NEUF NOVEMBRE DEUX MILLE DIX, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du

23 novembre 2010.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

Monsieur Michel DESTOT, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Michel DESTOT - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT -
M. Philippe de LONGEVIALLE - Mme Florence HANFF - Mme Marie-France MONERY -
M. Alain PILAUD - Mme Monique VUAILLAT - M. Jacques CHIRON -
Mme Eliane BARACETTI - M. Patrice VOIR - Mme Marie-Claire NEPI - M. Paul BRON -
M. Georges LACHCAR - M. Olivier NOBLECOURT - M. Abderrahmane DJELLAL -
Mme Sylvie DRULHON - M. Bernard BETTO - Mme Hélène VINCENT -
M. Stéphane SIEBERT - Mme Béatrice DOUTRIAUX - M. Morad BACHIR-CHERIF -
Mme Aline BLANC-TAILLEUR - Mme Christine CRIFO - Mme Marie-
Christine DABROWSKI - M. Farid DERBAL - Mme Céline DESLATTES - M. Jean-
Michel DETROYAT - Mme Bity DIENG - Mme Linda EL HADDAD - M. Pascal GARCIA -
M. Stéphane GEMMANI - M. Eric GRASSET - Mme Michèle JOSSERAND -
M. Gildas LAERON - M. Jean-Philippe MOTTE - Mme Hakima NECIB - M. Serge NOCODIE
- Mme Fléonore PERRIER - Mme Camille PLET - M. Jacques THIAI -
Mme Nathalie BERANGER - Mme Marguerite BON - Mme Bernadette CADOUX -
M. Matthieu CHAMUSSY - Mme Pascale MODELSKI - M. Olivier ROUX -
M. Hervé STORNY - M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU -
Mme Gwendoline DELBOS-CORFIELD - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Gilles KUNTZ
- M. Hakim SABRI.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève FIORASO donne pouvoir à M. Abderrahmane DJELLAL de 17H15 à 23H17

Mme Laure MASSON donne pouvoir à Mme Céline DESLATTES de 17H15 à 23H17

Mme Ariane SIMIAND donne pouvoir à M. Bernard BETTO de 17H15 à 23H17

M. Fabien de SANS NICOLAS donne pouvoir à M. Olivier ROUX de 17H15 à 23H17

M. Henri BAILE donne pouvoir à Mme Nathalie BERANGER de 17H15 à 20H21

M. Henri BAILE donne pouvoir à Mme Bernadette CADOUX de 20H22 à 23H17.

Secrétaire de séance : Mme Camille PLET.

Le procès verbal du Conseil municipal du 18 octobre 2010 est adopté à l'unanimité.

Il est rendu hommage à Madame Gisèle TAVEL.

Conformément au procès verbal des résultats des élections, en date du 16 mars 2008. Il est procédé à l'installation de Madame Marie-Christine DABROWSKI, Conseillère Municipale.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011 (sans vote) :

Conformément aux dispositions de l'article L. 2312 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat d'orientations budgétaires pour l'année 2011, s'est tenu.

Intervention(s): M. le Maire, M. SAFAR, M. SABRI, M. BRON, M. DJELLAL, M. de LONGEVIALLE, M. VOIR, M. CHAMUSSY, M. BACHIR-CHERIF.

M. le Maire lève la séance à 17h45. Reprise de la séance à 18h06.

RAPPORT D'ACTIVITES CCAS 2009 (sans vote) :

Intervention(s): M. NOBLECOURT, M. KUNTZ, M. ROUX, Mme MONERY, Mme HANFF, M. DJELLAL, Mme DESLATTES.

DELIBERATION N° 1 - (A 008) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Coeur de ville - Coeur d'agglomération - aménagement des espaces publics stratégiques du centre ville - attribution d'un marché subséquent de maîtrise d'œuvre d'espaces publics au titulaire de l'accord cadre.

Intervention(s): M. de LONGEVIALLE, M. BERTRAND, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la stratégie d'aménagement et les éléments de programme pour l'aménagement des espaces publics stratégiques du centre ville ci-énoncés ;
- d'attribuer à Alexandre Chemetoff et Associés le marché subséquent 10 A 412 de maîtrise d'œuvre des espaces publics et en conséquence, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter et mobiliser tous les financements nécessaires à la réalisation de ce projet.

Délibération : Adoptée.

Votes séparés sur les trois alinéas du dispositif :

- 1er alinéa : Ne prennent pas part au vote : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour le reste.

- 2ème alinéa : Abstention : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs"
- Ne prennent pas part au vote : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

- 3ème alinéa : Ne prennent pas part au vote : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

Le reste de la délibération est adopté.

DELIBERATION N° 2 - (A 017) - DEPLACEMENTS - Ligne E du tramway du Fontanil-Cornillon à Grenoble. Avis du Conseil Municipal dans le cadre de l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et au titre du code de l'environnement.

Intervention(s): M. CHIRON, M. CHAMUSSY, M. BERTRAND.

Un amendement est présenté par M. BERTRAND. Celui-ci est repoussé.

Pour : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Abstention : 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Contre : le reste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de donner un avis favorable au projet de la ligne E Le Fontanil-Cornillon / Grenoble tel qu'il a été mis à l'enquête publique et tel que prescrit par l'article R.214-8 du code de l'environnement ;
- d'attirer l'attention sur la nécessité de poursuivre la recherche de toute mesure visant à minimiser les impacts de la nouvelle ligne de tramway sur la circulation.

Délibération : Adoptée.

Votes séparés sur les deux premiers alinéas du dispositif :

- 1er alinéa : Abstention : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.
- 2ème alinéa : Abstention : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" + 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

Le reste de la délibération est adopté.

DELIBERATION N° 3 - (A 016) - DEPLACEMENTS - Enquête publique au titre du code de l'environnement relative à la construction d'un pont sur l'Isère au niveau de la Porte de France sur la commune de Grenoble dans le cadre du projet de construction de la ligne E de tramway. Avis de la Ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de donner un avis favorable sur le projet de la ligne E de construction d'un nouveau pont sur l'Isère au niveau de la Porte de France

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 4 - (A 021) - DEPLACEMENTS - Réalisation d'une enquête ménage déplacements dans la région grenobloise et recalage 2010/2011 du modèle VISEM/DAVISUM - Conventions financières entre la ville de Grenoble et le Syndicat Mixte de Transport en Commun de l'agglomération grenobloise (SMTC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de participer à la démarche de réalisation d'une enquête ménages déplacements dans la région grenobloise ;
- d'approuver le plan de financement de l'enquête ménages déplacements dont le coût est estimé à 1.889.680 € TTC, et dont la part versée par la ville de Grenoble s'élève à 18.896,80 € TTC;
- de participer à la démarche de réalisation du recalage 2010/2011 du modèle Visem/Davisum dans la région grenobloise ;
- d'approuver le plan de financement du recalage du modèle dont le coût est estimé à 300.000 € TTC, et dont la part versée par la ville de Grenoble s'élève à 30.000 € TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces dossiers.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 5 - (A 012) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - ZAC Blanche Monier - Cession tènement à Grenoble Habitat pour la réalisation d'une opération de 40 logements sociaux. Demande à l'Etablissement Public Foncier Local de la Région Grenobloise (EPFL-RG) d'acquérir 5 garages au 42 rue Blanche Monier.

Intervention(s): Mme BOILEAU, M. de LONGEVIALLE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de demander à l'EPFLRG de céder la parcelle AY 67 aux conditions définies dans les conventions de portage, soit 426 984 €, pour un portage jusqu'à fin février 2011 ;
- de céder à Grenoble Habitat un tènement d'environ 560 m² à détacher de la parcelle AY 66, pour réaliser une opération de 40 logements sociaux et d'autoriser le maire à signer cet acte de cession ;
- de dire que le prix de cette cession sera de 141 366 € sur la base de 150 €/ m² de SHON ;
- d'instaurer une servitude de tour d'échelle au profit de la Ville de Grenoble pour l'entretien du mur du cimetière lui appartenant ;
- d'instaurer une servitude de passage pour piétons et cycles à la première demande de la ville de Grenoble sur le tènement de Grenoble Habitat pour l'éventuelle ouverture d'un chemin reliant la rue Blanche Monier au cimetière ;
- d'instaurer une servitude d'usage public le long de la façade ouest donnant sur la placette publique ;
- de dire que les créations de ces servitudes ne donneront droit à aucune indemnité à Grenoble Habitat ;
- de conditionner cette cession à la rétrocession gratuite par Grenoble Habitat à la Ville de Grenoble d'une bande de terrain, issue de la parcelle AY 67, le long de la rue Blanche Monier pour réaménager cette rue en fin d'opération ;
- d'autoriser Grenoble Habitat à déposer les demandes de permis de démolir et de construire et à effectuer des sondages sur la parcelle AY 66 si nécessaire ;

- de demander à l'EPFLRG d'acquérir les garages de Mesdames NICOLAS, MASSOT, BOURGEOIS, MERLE et Monsieur PASSAS situés au 42 rue Blanche Monier au prix de 15 000 € chacun ;

- de s'engager à respecter les conditions générales et particulières de portage, définies par le règlement intérieur de l'EPFLRG ;

- d'autoriser la signature des conventions de portage et de mise à disposition relatives à ces réserves foncières.

Délibération : Adoptée.

Contre : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers Droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 6 - (A 018) - URBANISME AMENAGEMENT - ZAC VIGNY MUSSET-DUP redressement de l'avenue Marie Reynoard et aménagement des derniers îlots. Déclaration de projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les motifs et considérations justifiant le caractère d'intérêt général du projet de redressement de l'aménagement de l'avenue Marie Reynoard et l'aménagement des derniers îlots de la ZAC Vigny Musset dont l'exposé des motifs est ci-après annexé ;

- de déclarer ce projet d'intérêt général.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 7 - (A 020) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Aide METRO aux communes : opération Pont Carpin - versement d'une partie de l'aide à Grenoble Habitat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser à GRENOBLE HABITAT, au titre du dispositif METRO de soutien aux communes pour les opérations de constructions neuves et pour permettre la réalisation de l'opération Pont carpin 2 sur la base d'une charge foncière sociale valorisée à 210 € le m² SHON et pour un projet d'une SHON sociale de 2702 m², une aide de 345 000 € ;

- de fixer le versement de cette aide selon l'échéancier suivant :

1- versement de 94 200 € en 2010,

2- versement de 125 400 € à la purge du permis de construire,

3- versement de 125 400 € au moment de l'ordre de service de démarrage des travaux.

- de prévoir une clause de restitution des sommes perçues en cas de non réalisation ou de réalisation partielle de l'opération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 8 - (A_011) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cessions, acquisitions et gestion de divers biens.

Intervention(s): M. KUNTZ, Mme NEPI, M. de LONGEVIALLE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'acquérir auprès de Madame et Monsieur Gérard RIEUX une propriété bâtie cadastrée section EZ n° 38 et 118, située 11 rue Guy de Maupassant, au prix de 473 000 euros et de prendre en charge l'intégralité des frais liés à cette acquisition, notamment les frais notariés, conformément aux conditions et clauses ci-annexées, notice 1;
- de consentir à Madame et Monsieur Gérard RIEUX une convention de mise à disposition à titre gratuit de la maison, une fois l'acte de vente signé avec la Ville, et ce jusqu'au 30 juin 2011 maximum, conformément aux conditions et clauses ci-annexées, notice 1 ;
- de céder à Monsieur Abdellkrim BENAMEUR un immeuble situé 56 rue Docteur Hermitte cadastré section IV numéro 239 pour un montant de 300 000 € conformément aux conditions et clauses ci-annexées, notice 2;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces affaires.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 9 - (A_009) - URBANISME REHABILITATION - Copropriété fragilisée 4 rue Claude Debussy 38100 Grenoble - Avenant à la convention d'OPAH.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention spécifique d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat concernant la copropriété sise 4 rue Claude Debussy à Grenoble ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de gestion de la participation de Grenoble Alpes Métropole aux travaux de réhabilitation ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer auprès de tous les partenaires possibles, notamment l'ANAH et Grenoble Alpes Métropole, des demandes de subventions maximum pour cette opération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 10 - (A_003) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SAEML SAGES - Présentation du rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice clos au 31 décembre 2009.

Intervention(s): M. CHAMUSSY.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- en application de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, de prendre acte du rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SAEML SAGES pour l'exercice 2009 .

Délibération : Adoptée.

Ne prennent pas part au vote : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 11 - (A_023) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SAEML Territoires 38 - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice clos au 31 décembre 2009

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- en application de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, de prendre acte du rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SAEML Territoires 38 pour l'exercice 2009.

Délibération : Adoptée.

Ne prennent pas part au vote : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 12 - (A_015) - TRAVAUX - Végétalisation du Centre Ville - Convention d'entretien des façades végétalisées entre la Ville de Grenoble et le Syndic Immobilière Gemin
Intervention(s): Mme BOILEAU, M. GRASSET, M. NOCODIE, M. de LONGEVIALLE, M. CHIRON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à signer la convention d'entretien des façades végétalisées entre la Ville de Grenoble et la Copropriété du 16 rue de la Poste, représentée par le syndic Immobilière Gemin.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 13 - (A_013) - ENVIRONNEMENT - REGIES MUNICIPALES - Rapport sur le prix de l'eau et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2009.
Intervention(s): M. GRASSET, M. CHAMUSSY, Mme BLANC-TAILLEUR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de donner un avis favorable au rapport annuel de l'exercice 2009 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Délibération : Adoptée.

Contre : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 14 - (A 014) - ENVIRONNEMENT - Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement intercommunal pour l'exercice 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte du rapport 2009 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement intercommunal qui relève de la compétence de la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole.

Délibération : Adoptée.

Ne prennent pas part au vote : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 15 - (A 022) - ENVIRONNEMENT - Critères d'éco-conditionnalité adoptés par le Conseil général de l'Isère.

Intervention(s): M. CHAMUSSY, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de s'engager à respecter les critères d'éco-conditionnalité adoptés par le Conseil général de l'Isère dans sa délibération du 25 mars 2010, concernant les projets d'investissement de voirie et de bâtiment d'un montant supérieur ou égal à 100 000 C HT, et susceptibles de faire l'objet d'un soutien financier de la collectivité départementale.

Délibération : Adoptée.

Ne prennent pas part au vote : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 16 - (B 003) - LOGEMENT - Mise en place d'un accueil inter-bailleurs de la demande de logement social à Grenoble : convention relative au fonctionnement - convention financière entre la Ville et Actis

Intervention(s): Mme BOILEAU, Mme VUAILLAT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser à ACTIS une subvention d'investissement d'un montant de 30 000 € dans le cadre d'une aide aux travaux d'aménagement du nouveau local dédié à l'accueil des demandeurs de logement, boulevard Roger Salengro ;

- d'approuver les termes de la convention relative à la mise en œuvre d'un accueil inter-bailleurs de la demande de logement social à Grenoble, et ceux de la convention financière entre la Ville et Actis concernant les modalités de versement de la subvention d'investissement susmentionnée ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 17 - (B 002) - LOGEMENT - Aide de la Ville de Grenoble aux opérations de logement social réalisées par SCIC Habitat Rhône Alpes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser à SCIC Habitat Rhône Alpes une participation de :
 - 45 500 € pour la réalisation de l'opération située 16 avenue Jules Vaillès,
 - 75 000 € pour la réalisation de l'opération située 97 rue des Alliés,
- d'approuver les termes des conventions ci-annexées entre la Ville de Grenoble et SCIC Habitat Rhône Alpes précisant les modalités de versement des aides,
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 18 - (B 020) - ACTION SOCIALE - Approbation de la convention territoriale globale (CTG) de service aux familles entre la CAF de Grenoble, la Ville de Grenoble et le CCAS pour 2010-2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la Convention Territoriale Globale à intervenir entre la Ville de Grenoble, le CCAS et la CAF,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 19 - (B 017) - ACTION SOCIALE - Subvention à l'association DEPANN'FAMILLE

Intervention(s): Mme BOH EAU, Mme DESLATTES.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de décider d'allouer une subvention à l'association DEPANN'FAMILLE à hauteur de 2 500€.
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions en ce sens.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 20 - (B 010) - SOLIDARITE - Subventions sur projet au titre de la prévention de la délinquance - Programme local d'actions de prévention (PLAP). Conventions entre la ville de Grenoble et les associations - Avenants financiers 2010.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de soutenir l'action des associations ci-dessous et de leur accorder la subvention suivante :
 - La régie de quartier Villeneuve Village Olympique pour un montant de 6274 euros
 - Kiap pour un montant de 6000 euros
 - Le Lycée Guynemer pour un montant de 3336 euros
 - Le Lycée Jean Jaurès pour un montant de 2200 euros

- d'approuver les termes de l'avenant financier entre la ville de Grenoble et l'association précédemment nommée.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants.

Délibération : Adoptée.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme VINCENT, M. MOTTE. - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 21 - (B 008) - POLITIQUE DE LA VILLE - Avenants entre la Ville et les associations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder les subventions suivantes :
 - 2 000 euros pour l'association socio culturelle "Le Plateau"
 - 2439 euros pour la Maison de l'Enfance Bachelard
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant financier entre l'association "Le Plateau" et la Ville.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant financier entre La Maison de l'Enfance Bachelard et la Ville.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de mise à disposition de locaux entre le Diaconat Protestant, A.F.M. et la Ville.

Délibération : Adoptée.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme DRULHON, Mme NEPI, Mme DESLATTES, M. NOBLECOURT. - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 22 - (B 011) - POLITIQUE DE LA VILLE - Convention d'objectifs et de moyens entre l'ADATE et la Ville de Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser une subvention de fonctionnement de 16 500 euros à l'ADATE,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association ADATE "Association Dauphinoise d'Accueil des Travailleurs Etrangers".

Délibération : Adoptée.

Ne prend pas part au vote : 1 Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés (Mme DIENG)

L'élue citée ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle elle a la qualité d'administrateur : Mme EL HADDAD. - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 23 - (B 019) - POLITIQUE DE LA VILLE - Versement d'une subvention d'équipement au CCAS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer au CCAS une subvention d'équipement de 25 000 €

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 24 - (B 018) - POLITIQUE DE LA VILLE - Convention avec la Fabrique des Petites Utopies pour l'organisation matérielle d'un événement artistique dans le parc Bachelard.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 25 - (B 013) - POLITIQUE DE LA VILLE - Convention de mise à disposition de locaux, sis au 1 rue Ronserail 38100 GRENOBLE, par la Ville à ACTIS.
Intervention(s): M. CHAMUSSY, Mme VUAILLAT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention, entre la Ville de Grenoble et ACTIS, de mise à disposition à titre gratuit d'un local sis 1, rue Ronserail à Grenoble.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, ci-annexée.

Délibération : Adoptée.

Contre : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 26 - (B 007) - SANTE PUBLIQUE - Avenant n°1 pour l'année 2011 à la convention triennale d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l' Association de Gestion des Centres de Santé (A.G.E.C.SA.).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 pour l'année 2011 à la convention d'objectifs et de moyens du 20 octobre 2008 entre la ville de Grenoble et l' A.G.E.C.SA. ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant ;
- de fixer la subvention de fonctionnement à l' A.G.E.C.SA. pour l'année 2011 à 712 000 euros (sept cent douze mille euros).

Délibération : Adoptée.

Abstention : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. GEMMANI, Mme GIROD de L'AIN, M. NOBLECOURT, M. VOIR.- Pour : le reste.

DELIBERATION N° 27 - (B 001) - SANTE PUBLIQUE - Avenant à la convention d'objectifs et de moyens passée entre la ville de Grenoble et le "Mouvement français pour le planning familial, association départementale de l'Isère"

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le versement à l'association d'une subvention de fonctionnement de 25 000 euros au titre de l'année 2010 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant proposé.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 28 - (C 007) - MONTAGNE - 12èmes Rencontres du cinéma de montagne - conventions avec les partenaires : la Fédération Française des Clubs Alpains de Montagne et les sociétés ABK Company, Allibert, Caisse d'Epargne Rhône-Alpes, Eider, Lafuma, Millet, Nature et Découvertes, Patagonia, Petzl et Stages Expéditions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les conventions ci-jointes entre la ville de Grenoble et les partenaires (la FFCAM et les sociétés ABK Company, Allibert, Caisse d'Epargne Rhône-Alpes, Eider, Lafuma, Millet, Nature et Découvertes, Patagonia, Petzl et Stages Expéditions) portant sur les modalités de partenariat pour les 12èmes Rencontres du cinéma de montagne,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 29 - (C 011) - SPORT - Conventions générales d'objectifs avec les associations du secteur sportif : avenants financiers pour l'exercice 2010

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les associations mentionnées dans le tableau récapitulatif joint en annexe, un avenant financier indiquant l'objet et le montant de la subvention affectée pour l'exercice 2010.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 30 - (C 022) - SPORT - Conventions de partenariat avec les associations sportives : Yéti's Roller In Line Hockey Grenoble, Grenoble Université Club (GUC) Grenoble Ski et Grenoble Université (GUC) Athlétisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'apporter son soutien aux associations Yéti's Roller In Line Hockey Grenoble, Grenoble Université Club (GUC) Grenoble Ski et Grenoble Université Club (GUC) Athlétisme pour l'organisation de manifestations et activités sportives : mise à disposition à titre gratuit d'installations sportives, de matériel et de décoration florale, attribution de subventions exceptionnelles : 850 € aux Yéti's Roller In Line Hockey et 5.250 € au GUC Athlétisme,
- d'approuver les dispositions des conventions de partenariat ci-jointes avec les associations Yéti's Roller In Line Hockey Grenoble, Grenoble Université Club (GUC) Grenoble Ski et Grenoble Université Club (GUC) Athlétisme,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 31 - (C 023) - SPORT - Affectation de subvention sur crédits 2011 - Association Grenoble Foot 38

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- que devrait être affectée à l'association Grenoble Foot 38 sur crédits budgétaires 2011 et au titre de la saison 2010-2011, une première subvention d'un montant égal à 80 % du montant de la subvention 2010, soit 414 400 €.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 32 - (C 024) - SPORT - Affectation de subvention sur crédits 2011 - Association FC Grenoble Rugby

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- que devrait être affectée à l'association FC Grenoble Rugby sur crédits budgétaires 2011 et au titre de la saison 2010-2011, une première subvention d'un montant égal à 80 % du montant de la subvention 2010, soit 329 200 €.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 33 - (C 015) - AFFAIRES CULTURELLES - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Etablissement Public de Coopération Culturelle - Maison de la Culture de Grenoble. au titre de l'année 2010.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention financière qui prévoit le versement d'une subvention de 100 000 € pour l'EPCC Maison de la Culture de Grenoble au titre de l'année 2010,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec l'EPCC Maison de la Culture de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 34 - (C 016) - AFFAIRES CULTURELLES - Subvention d'équipement à la "Ligue de l'enseignement de l'Isère" pour l'année 2010.
Cinéma le "Méliès" - Réimplantation et agrandissement sur le site de la caserne de Bonne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'apporter une subvention de 100 000 € à la "Ligue de l'Enseignement de l'Isère" afin de participer à la réimplantation du cinéma le "Méliès" sur le site de la caserne de Bonne, au titre de l'exercice budgétaire 2010,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 35 - (C 006) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque Municipale de Grenoble (BMG) - Bibliothèque municipale internationale (BMI) : Conventions avec les divers partenaires de la Cité scolaire internationale qui accueille la bibliothèque dans son CDI (Centre documentaire et d'information).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la Région Rhône-Alpes, le Département de l'Isère, l'Académie de Grenoble et la Cité scolaire internationale l'avenant n° 2 ci-joint à la convention cadre relative au partenariat pour la création d'un CDI - Bibliothèque municipale, avenant qui prévoit que ladite convention sera reconductible par tacite reconduction jusqu'au 30 septembre 2011 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la Cité scolaire internationale l'avenant n°1 à la convention relative au fonctionnement du CDI, lequel prévoit que ladite convention sera reconductible par tacite reconduction jusqu'au 30 septembre 2011.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 36 - (C 003) - AFFAIRES CULTURELLES - Avenant n° 3 à la convention d'occupation à titre gratuit du domaine public communal des locaux de la Chaufferie Ciel - Régie 2C en sous-sol et rez-de-chaussée du Palais de l'Université à Grenoble.
Intervention(s): M. KUNTZ, Mme BARACETTI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3 à la convention d'occupation à titre gratuit des locaux de la Chaufferie Ciel - Régie 2C en sous-sol et rez-de-chaussée du Palais de l'Université, joint en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 37 - (C 012) - AFFAIRES CULTURELLES - Conventions de mise à disposition de locaux à l'association "ABC Danse/L'Album Compagnie" et au "Centre Dramatique National des Alpes" (CDNA).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de mise à disposition de locaux à l'association "ABC Danse/l'Album Compagnie" et au "Centre Dramatique National des Alpes" (CDNA),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions jointes en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 38 - (C 013) - AFFAIRES CULTURELLES - Espace culturel Bachelard - Participation au financement de l'aménagement scénographique de l'équipement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider le projet de phase 3 de travaux qui sera réalisé par l'association "Cultur'act" à l'espace culturel Bachelard,
- d'apporter une subvention d'investissement de 20 000 € afin de participer au financement de ces travaux.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 39 - (C 014) - AFFAIRES CULTURELLES - Avenants aux conventions conclues en 2010 entre la ville de Grenoble et les associations "Cinémathèque de Grenoble", "Centre audiovisuel de Grenoble" et la "MJC Eaux Claires".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des avenants financiers à intervenir entre la ville de Grenoble et les associations "Cinémathèque de Grenoble", "Centre Audiovisuel de Grenoble" et la "MJC Eaux Claires",
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers joints en annexe.

Délibération : Adoptée.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BARACETTI, Mme VINCENT, Mme CRIFO, Mme NEPI. - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 40 - (C 018) - EDUCATION - Attribution de subventions aux associations agissant dans le secteur socioculturel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser aux associations conventionnées les subventions figurant dans le tableau récapitulatif joint en annexe ;
- d'autoriser M. le Maire à signer, avec ces mêmes associations, un avenant financier précisant le montant de la subvention affectée ;
- d'autoriser M. le Maire à signer les conventions financières annexées avec les associations Unis-Cité, Repérages et KJAP ;
- d'attribuer à l'association Pionniers de France une subvention de 2 000 € ;
- d'attribuer à l'association Eclaireuses et Eclaireurs de France une subvention de 2 000 € ;
- d'attribuer à l'association Scouts et Guides de France une subvention de 2 000 € ;
- d'attribuer à l'association ORFEO Musiques du Monde une subvention de 2 200 € ;

- d'attribuer à l'association Eponyme une subvention de 6 000 € ;
- d'attribuer à l'association Napalm 38 une subvention de 2 500 € ;
- d'attribuer à l'association JOGA une subvention de 2 000 €.
- d'attribuer à l'association pour le développement de l'IFTS une subvention de 1 000 € ;
- d'attribuer à l'association Rue de l'Enfance une subvention de 3 260 €.

Délibération : Adoptée.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme CRIFO, Mme SALAT, Mme DESLATTES, Mme DIENG, Mme VINCENT, M. PILAUD, Mme SIMIAND, Mme DRUHLON, Mme NEPI, M. NOBLECOURT, Mme NECIB, M. DERBAL, M. LAERON, Mme DOUTRIAUX, Mme MASSON, Mme MONERY, Mme BARACETTI, M. BRON, Mme BON, Mme PLÉT, Mme DELBOS-CORFIELD, Mme PERRIER.- Pour : le reste.

DELIBERATION N° 41 - (C 020)- JEUNESSE - attribution de bourses BAFA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

d'attribuer des bourses BAFA aux personnes citées :

- Sarah SADOUD - 300 €
- Landry CHENAVIER - 200 €
- Hermionne BATCHIO - 300 €
- Emmanuel RICHIETTE - 300 €
- Camille DURIX - 200 €
- Oriane LAFUENTE - 300 €
- Nora BOU SAID - 300 €
- Khawla MEDINI - 300 €
- Loubna LAIRECHE - 300 €
- Bahria BOU SAID - 300 €
- Victor BOILLEY - 300 €
- Farah HACHANI - 300 €
- Mathias JACQUET - 300 €
- Thibault CHEVALLIER - 300 €
- Milène BONNARD COTTET - 200 €
- Illyès OUBERRAHO - 300 €
- Noella BAALI - 300 €
- Sihem BRANKI - 300 €
- Lamia LOUTER - 300 €
- Younés OUHAB - 300 €
- Mohamed MEDINI - 300 €
- Amar GUERRAB - 300 €
- Ahmed DASSAMOUR - 300 €
- Nicolas CHIARIGLIONE - 300 €

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 42 - (C_021) - JEUNESSE - Attribution de bourses dans le cadre du Fonds Initiatives Jeunesse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer des bourses aux personnes citées dont les projets sont décrits dans l'annexe ci-jointe :
- Association Retour sur scène - Coup de pouce à la scène locale - 500 €
- Salah KERIOUDJ - Projet danse hip hop - 800 €
- Association CAP'APA - Journée de sensibilisation aux activités physiques adaptées - 400 €
- Matthieu KRUKER - Expé nature sans impact - 600 €
- Clément DIARA - Introspection en perspective - 600 €
- Fanny GEORGE - Cracovie sur les traces de Tadeusz Kantor - 500 €
- Association ISF - Centre de sensibilisation aux risques volcaniques - 400 €
- Zoé VAZZANINO - De la graine aux livres - 500 €

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 43 - (D_004) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SAEML
Minatec Entreprises - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- en application de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, de prendre acte du rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SAEML Minatec Entreprises pour l'exercice 2009.

Délibération : Adoptée.

Contre : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des élus Verts, Ades, Alternatifs" - Ne prennent pas part au vote : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) + 1 Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés (M. SIEBERT) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 44 - (D_005) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SAEML
InnoVia - Présentation du rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice clos au 31 décembre 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- en application de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, de prendre acte du rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SAEML InnoVia pour l'exercice 2009

Délibération : Adoptée.

Contre : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des élus Verts, Ades, Alternatifs" - Ne prennent pas part au vote : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) + 1 Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés (M. SIEBERT) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 45 - (D 011) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Autorisation de dépôt d'un dossier de demande de subvention FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services l'Artisanat et le Commerce) pour le territoire du Grand Projet de Ville - Tranche 2.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- donner son accord à Grenoble Alpes Métropole, en qualité de maître d'ouvrage, pour déposer le dossier de demande de subvention FISAC pour la tranche 2 concernant le territoire du GPV.
- de confirmer l'intérêt et la participation de la Ville de Grenoble aux actions proposées.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce programme.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 46 - (D 008) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION - Pôles de compétitivité Plastipolis et Minalogic -10ème appel à projets - Approbation de la convention cadre et du financement des projets Plastronics et EconHome v2.

Intervention(s): M. BERTRAND, M. DJELLAL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions cadre du 10ème appel à projets des pôles de compétitivité Minalogic et Plastipolis ainsi que les conventions d'application des projets EconHome v2 et Plastronics .
- d'attribuer à Movea une subvention d'équipement de 153 247 € sur 3 ans.
- d'attribuer au C'EA Leti une subvention d'équipement de 120 000 € sur 2 ans et demi.

Délibération : Adoptée.

Contre : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" Ne prend pas part au vote : 1 Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés (M. SIEBERT) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 47 - (D 016) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION - Avenants aux projets de pôles de compétitivité: TB Dermatest et MIND.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant relatif à la prolongation, d'une durée de 8 mois, du projet Mind, soit jusqu'au 30 avril 2011,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant relatif à la prolongation, d'une durée de 12 mois, du projet TB Dermatest, soit jusqu'au 30 octobre 2012.

Délibération : Adoptée.

Contre : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 48 - (D 013) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Accord de partenariat entre la Ville de Grenoble et la Caisse des Dépôts et Consignations concernant le financement de la communication du projet Presqu'île scientifique.

Intervention(s): M. BERTRAND, M. DJELLAL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'accord de partenariat entre la Caisse des Dépôts et la Ville de Grenoble, portant sur le versement, par la Caisse des Dépôts à la Ville de Grenoble, d'une contribution de 30 000 Euros concernant les actions de communications développées dans le cadre du projet Presqu'île, pour l'année 2010.

Délibération : Adoptée.

Contre : 6 "Écologie & Solidarité, Groupe des éluEs, Verts, Ades, Alternatifs" - Abstention : 9
Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5
"Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Ne prend part au vote : 1 Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés (M. SIEBERT) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 49 - (D 020) - TRAVAUX - CEMOI - approbation d'un protocole transactionnel avec la société CHAMBRE et VIBERT et la société KERN INGENIERIE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le versement de la somme de 70 000 € HT au cabinet CHAMBRE et VIBERT ;

- d'autoriser le versement de la somme de 9 792 € HT à la société KERN INGENIERIE.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les protocoles transactionnels ci annexés.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 50 - (D 019) - URBANISME GESTION FONCIERE - Création de l'Ecole de la deuxième chance et extension de l'Institut des Métiers et Techniques (IMI) : modification du bail emphytéotique et autorisation d'occupation temporaire.

Intervention(s): Mme BON, M. DJELLAL, M. de LONGEVIALLE.

Un amendement est présenté par M. DJELLAL. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de désaffecter et déclasser du domaine public de voirie les tenements A, B, C et D du plan foncier ci-joint ;

- d'ajuster l'assiette du bail emphytéotique telle que définie sur le plan ci-joint, et de rallonger la durée de ce bail de 30 ans ;

- de donner l'autorisation à la Chambre de Commerce et d'Industrie d'accorder au maître d'ouvrage de l'opération "Ecole de la Deuxième Chance" une autorisation d'occupation temporaire de "deuxième main" sur le tenement cadastré section EX numéro 19, sis 10 rue Aimé Pupin, pour l'implantation des bâtiments de cette école ;

- d'autoriser les deux maîtres d'ouvrage à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires à ces opérations ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire et notamment la convention de mise à disposition et d'entretien ci-annexée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 51 - (D 018) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Aide à l'implantation du Centre Permanent du Bâtiment à Mistral.

Intervention(s): M. DJELJAL, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Grenoble et la SCI NCPB (Nouveau centre permanent du Bâtiment),
- de verser une subvention d'équipement à la SCI NCPB (Nouveau centre permanent du Bâtiment) pour un montant de 85 000 €.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 52 - (D 012) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Convention d'objectifs et de moyens entre l'association Vivial/ESP 38 et la Ville de Grenoble - Année 2010.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder à l'association Vivial/ESP 38 une subvention de 15 000 € au titre de l'année 2010.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 53 - (D 010) - RELATIONS INTERNATIONALES - Avenant à la convention d'objectifs signée entre la Ville de Grenoble et l'association départementale des Francas de l'Isère, au titre de l'année 2010.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association Départementale des Francas de l'Isère, un avenant d'un montant de 2 000 €, au titre de l'année 2010, pour financer une formation autour du thème de l'Éducation Relative à l'Environnement à Ouagadougou (Burkina Faso) dans le cadre du jumelage entre Grenoble et Ouagadougou.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 54 - (D 017) - RELATIONS INTERNATIONALES - Convention financière entre la ville de Grenoble et l'association Aide Médicale et Développement (AMD) pour l'exercice 2010.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer une subvention de 2 000 euro à l'association "Aide Médicale et développement".
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association "Aide Médicale et Développement" (AMD) la convention ci-annexée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 55 - (D 014) - RELATIONS INTERNATIONALES - Convention financière entre la ville de Grenoble et le Centre des Arts du Récit en Isère pour l'exercice 2010.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder une subvention de 4 000 euro à l'association "Le Centre des Arts du Récit en Isère"
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association "Le Centre des Arts du Récit en Isère" la convention financière ci-annexée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 56 - (E 022) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Plan de Déplacement d'Administration (PDA) de la Ville de Grenoble.
Intervention(s): Mme SALAT, M. KUNTZ.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'intégrer les évolutions des offres du Plan de Déplacement d'Administration présentées dans le rapport ci-dessus à partir du 1er janvier 2011.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 57 - (E 008) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Avancements de grade : détermination des taux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer, pour l'année 2011, un taux de promotion grade par grade, suivant le tableau joint en annexe, à partir duquel sera défini le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à l'un de ces grades d'avancement.

Délibération : Adoptée.

Ne prennent pas part au vote : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 58 - (E 013) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Transformations de postes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser les transformations de postes figurant dans l'annexe ci-jointe.

Délibération : Adoptée.

Ne prennent pas part au vote : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 59 - (E 009) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Conventions de mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte de la mise à disposition de Madame Martine BLOT auprès de la Communauté de Communes du Pays de Romans ;
- d'autoriser à titre gracieux les mises à disposition de Madame Nadia DEBZA et de Madame Cécile ALLIBÉ auprès du Centre Communal d'Action Sociale de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 60 - (E 004) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - autorisation de signer

Intervention(s): M. KUNTZ, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le choix des consultations publiques décrites ci-dessus ;
- d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer les marchés : 10A281 - 10A282
- de poursuivre l'exécution des opérations mentionnées ci-dessus par la passation d'avenants aux marchés : 09A132 - 08A570 - 08A571 - 10A011 - 10A016 - 10A228 - 10A018.

Délibération : Adoptée.

Votes séparés :

- Assurances multirisques du patrimoine mobilier et immobilier - Avenant 1 au marché 09A132 : Abstention : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 61 - (E 014) - ADMINISTRATION GENERALE - Recensement de la population, campagne/collecte 2011 - rémunération des agents recenseurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter pour la rémunération des agents recenseurs les tarifs suivants :
1€ net par feuille de logement
1,3€ net par bulletin individuel;
- d'attribuer un forfait de 210€ net pour rémunérer, au terme de la mission, la qualité du travail rendu selon les modalités ci-dessus;
- d'attribuer 80€ net pour rémunérer la participation aux séances de formation des agents figurant sur la liste complémentaire selon les modalités ci-dessus.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 62 - (E 006) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des Elus - Application des articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du code général des Collectivités territoriales.

Un amendement est présenté par Mme DOUTRIAUX. Celui-ci est adopté. Ne prennent pas part au vote : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

Commission de Coordination des politiques publiques dans les domaines de la prévention, de la santé scolaire de la santé au travail et de la protection maternelle et infantile
- le 8 octobre 2010 à Lyon - P. VOIR

5èmes Rencontres Régionales Naturalistes Biodiversité et Espaces Agricoles
- les 9 et 10 octobre 2010 à Villeurbanne - E. GRASSET

40ème Anniversaire du Parc Naturel Régional du Vercors
- le 16 octobre 2010 à St Paul les Monestiers - E. GRASSET

Conférence de presse "Ensemble construisons l'avenir pour l'Education, l'Enfance et la Jeunesse", organisée par le Réseau Français des Villes Educatrices
- le 19 octobre 2010 à Paris - M. BRON

Atelier national " Les EcoCités, villes de demain"
- le 19 octobre 2010 à Paris - Ph. DE LONGEVIALLE

4èmes Assises Nationales des Risques Technologiques et Forum Inter Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles
- du 19 au 21 octobre 2010 à Douai-Dunkerque - E. PERRIER

Conseil d'Administration et Assemblée Générale de l'Union Nationale des Missions Locales
- du 27 au 29 octobre 2010 à Tours - A. DJELLAL

Réunion du Comité Directeur de l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe
- les 28 et 29 octobre 2010 à Bordeaux - B. BETTO

Rencontres S2D (Santé et Développement Durable) - secrétariat du Réseau Français des Villes-Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé
- le 3 novembre 2010 à Paris - P. VOIR

Rencontre des élus au Logement Grenoble-MÉTROPOLE de Rennes
- les 9 et 10 novembre 2010 à Rennes - M. VUAILLAT

Conférence Ecoquartiers
- le 15 novembre 2010 à Lausanne - Ph. DE LONGEVIALLE

Commission "Cohésion Territoriale" de l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe
- le 17 novembre 2010 à Paris - B. BETTO

Conseil d'Administration de l'Union Nationale des Missions Locales
- le 17 novembre 2010 à Paris - A. DJELLAL

15èmes Etats Généraux des Elus Locaux contre le SIDA
- le 19 novembre 2010 à Paris - S. GEMMANI

Forum Jumelages et partenariats "Quelle contribution à la citoyenneté européenne ?" organisé
par l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe
- le 19 novembre 2010 à Vienne - B. BETTO

Mission à CHIUSINAU
- du 19 au 21 novembre 2010 en Moldavie - J.M. DETROYAT

Colloque IICFDC-" rétablissement des besoins prioritaires en situation de crise" du Haut
Comité Français par la Défense Civile
- le 22 novembre 2010 à Paris - E. PERRIER

Séminaire de la SFE (Société Française de l'Évaluation)
- le 30 novembre et 01 décembre 2010 - A. BLANC-TAILLEUR

Commission culture de l'Association des Maires des Grandes Villes de France
- les 15 et 16 décembre 2010 à Paris - E. BARACETTI

Mission à KAUNAS
- du 16 au 19 décembre 2010 à Vilnius (Lituanie) - M. DESTOT - J.M. DETROYAT - A.
DJELLAL - A. PILAUD - P. VOIR

Délibération : Adoptée.

Ne prennent pas part au vote : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades,
Alternatifs" + 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et
Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un mouvement populaire,
Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 63 - (E 005) - ETABLISSEMENTS PUBLICS - Office de Tourisme de
Grenoble - Etablissement Public Industriel et Commercial (E.P.I.C.) - Approbation du budget
prévisionnel 2011

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le budget prévisionnel 2011, ci-annexé, de l'Office de Tourisme de Grenoble,
établissement public industriel et commercial (EPIC).

Délibération : Adoptée.

Abstention : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et
Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un mouvement populaire,
Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

FINANCES - AFFECTATIONS DE SUBVENTIONS SUR CREDITS EXISTANTS

Monsieur Jérôme SAFAR expose.

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir procéder aux affectations de subventions dont le détail figure dans le dispositif. Les crédits nécessaires aux versements seront imputés sur le Budget Principal aux chapitres suivants :

Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) :

- article 657362 (subvention de fonctionnement au CCAS)
- article 65737 (subventions de fonctionnement aux autres organismes publics locaux)
- article 65738 (subventions de fonctionnement aux organismes publics)
- article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et personnes de droit privé)

Chapitre 67 (charges exceptionnelles) :

- article 6745 (subventions de fonctionnement exceptionnelles aux personnes de droit privé)
- article 6743 (autres subventions de fonctionnement exceptionnelles)

Ce dossier a été examiné par les commissions :

- | | |
|--|-------------------|
| - Economie, Université Recherche, Insertion, Relations Internationales | 18 Novembre 2010, |
| - Culture, Sport, Éducation, Jeunesse | 16 Novembre 2010, |
| - Solidarité | 17 Novembre 2010, |
| - Ressources | 17 Novembre 2010, |
| - Vie Urbaine et Développement Durable | 18 Novembre 2010, |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

COMMISSION Culture, Sport, Éducation, Jeunesse

COOP SCOL BIZANET MIXTE	1 414,00
COOP SCOL ECOLE JUIVE DE GRENOBLE	11 401,00
CENTRE AUDIOVISUEL DE GRENOBLE	9 400,00
CINEMATHEQUE DE GRENOBLE	11 680,00
MAISON DE LA CULTURE (EPCC)	50 000,00
MJC EAUX CLAIRES	1 000,00
MUSIQUE ESPERANCE ET SOLIDARITES	900,00
ORFEO MUSIQUES DU MONDE	2 000,00
ADIJ/ASSOC.DEPARTEM. D'INFORMATION & D'INITIATIVE JEUNESSE	2 500,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	3 548,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ASSOCIATION)	503,00
CLEF - CENTRE DE LOISIRS ENFANCE ET FAMILLES	3 967,00
CODASE - COMITE DAUPHINOIS D'ACTION SOCIO EDUCATIVE	5 684,00
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES/UNION LOCALE GRENOBLE	4 000,00
ECLAIREUSES ECLAIREURS DE FRANCE	2 000,00
ENFANTINE	2 000,00
EPONYME/ESPACE VIE ETUDIANTÉ	6 000,00
JEUNESSE OLYMPIQUE D GRENOBLE JOGA	2 000,00
KIAP ASS TAEKWONDO VILLENEUVE	10 000,00
LA CORDEE	8 534,00
LE PLATEAU	10 450,00
LE STUD	10 000,00
MAISON DES HABITANTS	6 054,00
MAISON DES JEUX ASS	2 500,00
ME BACHELARD	3 650,00
ME CLOS D'OR	2 076,00
ME PREMOL	9 710,00
ME TEISSEIRE A.H.A.E.A.T.	6 964,00
MJC ALLOBROGES	12 539,00
MJC ANATOLE FRANCE	2 400,00
MJC EAUX CLAIRES	3 650,00
MJC LUCIE AUBRAC	15 308,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	2 900,00
MJC MUTUALITE MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE MUTUALITE	4 500,00
MJC PARMENTIER	13 020,00
MJC PREMOL	8 000,00
MPT SAINT LAURENT	13 822,00
ORFEO MUSIQUES DU MONDE	2 200,00
PIONNIERS DE FRANCE - ENJEU DES GROUPES DE GRENOBLE	2 000,00
POUR LE DEVELOPPEMENT DE L IFTS	1 000,00
REPERAGES ASS.	5 000,00
RUE(S) DE L'ENFANCE - UNION LOCALE DES MAISONS DE L'ENFANCE	4 490,00
SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	2 000,00
UNIS-CITE RHONE ALPES/ANTENNE DE GRENOBLE	10 000,00
38 NAPALM	2 500,00
AVIRON GRENOBLOIS	12 600,00
ENTENTE ATHLETIQUE GRENOBLE ALE GUC ASPPT	8 000,00
GRENOBLE NATATION	3 300,00
GUC GRENOBLE SKI	8 000,00
NAUTIC CLUB ALP 38	3 300,00
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS ASSOCIATION - OMS	19 000,00
REGIE TELEPHERIQUE BASTILLE (EPIC)	10 000,00
YETI'S - Roller in line hockey Grenoble	850,00

ASSIL	400,00
FOOTBALL CLUB ALLOBROGES ASAFIA (FC2A)	800,00
GUC ATHLETISME	1 750,00
LE RING GRENOBLOIS - GRENOBLE SPORTS ET SPECTACLES	410,00
COMITE DEPARTEMENTAL ISERE DE LA FFME	3 000,00
LIGUE DE L' ENSEIGNEMENT DE L'ISERE	960,00
MAISON DES JEUX	5 000,00
S O S RACISME	3 000,00

COMMISSION Solidarité

DAUPHINOISE LARYNGECTOMISES ET MUTILES DE LA VOIX	500,00
PARALYSES DE FRANCE ASS APF	14 000,00
PLANNING FAMILIAL (MOUVEMENT FRANCAIS POUR LE)	25 000,00
SOS AMITIE GRENOBLE DAUPHINE	2 000,00
URAPEDA-UNION REGIONALE PARENTS ENFANTS DEFICIENTS AUDITIFS	1 000,00
UN TOIT POUR TOUS - SERVICE POUR L'HABITAT	15 000,00
ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE	1 000,00
ADATE - ASS. DAUPH POUR ACCUEIL DES TRAVAILLEURS ETRANGERS	16 500,00
ALPESOLIDAIRES	500,00
COMITE D'ANIMATION TEISSEIRE MALHERBE	200,00
COMITE DE SOUTIEN AUX REFUGIES ALGERIENS	1 000,00
LE PLATEAU	2 000,00
ME BACHELARD	2 439,00
ODTI (OBSERVATOIRE SUR DISCRIMINATIONS ET TERRITOIRES I ...)	15 000,00
PAYS'ÂGES, LA MAISON DES SAGES	3 500,00
UNION DE QUARTIER CHAMPIONNET - BONNE - CONDORCET	500,00
UNION DE QUARTIER DE L'ILE VERTE	500,00
UNION DES HABITANTS DU QUARTIER MALHERBE (UHQM)	1 500,00
UNIS-CITE RHONE ALPES/ANTENNE DE GRENOBLE	4 000,00
KIAP ASS TAEKWONDO VILLENEUVE	6 000,00
LYCEE PROFESSIONNEL JEAN JAURES	2 200,00
LYCEE PROFESSIONNEL GUYNEMER	3 336,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	6 274,00

COMMISSION Vie urbaine & Dévelop. Durable

ATELIER MULTIDISCIPLINAIRE DES CAIRNS (AMCA)	500,00
COOP SCOL BAJATIERE ELEMENTAIRE	751,00
COOP SCOL LE LAC MATERNELLE	700,00

COMMISSION Econ. Univ. Rech. Insertion RI

AIDE MEDICALE ET DEVELOPPEMENT	2 000,00
CENTRE DES ARTS DU RECIT EN ISERE	4 000,00
COMITE DE JUMELAGE GRENOBLE REHOVOT	2 000,00
COMITE DE JUMELAGE GRENOBLE SFAX	3 500,00
COMITE TCHETCHENIE-GRENOBLE	1 500,00
FLORALIS-UJF FILIALE	500,00
FRANCAS ISERE	2 000,00
INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE GRENOBLE - IEP	550,00
UNIVERSITE JOSEPH FOURIER	800,00
UNIVERSITE PIERRE MENDES-FRANCE - UPMF	1 700,00
ESCAPADE EN VILLE GRENOBLE	1 500,00
ESP 38 EMPLOI SERVICE PROXIMITE	15 000,00

FEDERATION SYNDICALE UNITAIRE (FSU)	3 700,00
GRENOBLE ALPES METROPOLE / METRO	15 000,00
LA SOUPAPE	1 000,00
LAFAYETTE DEVELOPPEMENT	8 200,00
MEILLEURS OUVRIERS DE FRANCE (SECTION ISERE)	1 000,00
SOCIETE FRANCAISE DE PHYSIQUE SECTION LOCALE GRENOBLE	800,00
UNION DEPARTEMENTALE UNSA ISERE	4 735,00
UNION LOCALE CFDT	15 890,00
UNION LOCALE CFE CGC	5 260,00
UNION LOCALE CGT	18 860,00
UNION LOCALE DES SYNDICATS FORCE OUVRIERE	8 590,00
VIEILLES RUES DES HALLES	4 500,00

TOTAL ARTICLE 624 119,00

Article :6745 (chapitre 67)

COMMISSION Culture, Sport, Éducation, Jeu

LYCEE EMMANUEL MOUNIER	317,62
AVIRON GRENOBLOIS	923,10
SPIRIDON CLUB DAUPHINOIS	653,16

COMMISSION Solidarité

ALFRED'S/LIBRE & FAMIL. DE RENCONTRES & DETENTE VIGNY MUSSET	398,15
ARPEUTEURS	481,65
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	591,60
FEDERATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS MOSQUEES DE L'ISERE	1 080,30
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	834,68
UNION DE QUARTIER DE L'ILE VERTE	946,66

COMMISSION Econ. Univ. Rech. Insertion RI

UNIVERSITE STENDHAL GRENOBLE III	122,90
CENTRE CULTURE SCIENTIFIQUE TECHNIQUE & INDUSTRIELLE/CCSTI	598,36
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	319,40
UNION LOCALE CGT	558,60

TOTAL ARTICLE 7 821,18

TOTAL BUDGET 631 940,18

RECTIFICATIF

CHAPITRE 67 - NATURE 6745

COMMISSION CULTURE, SPORT. EDUCATION, JEUNESSE

C.M. du 05 juillet 2010

Il a été affecté une gratuité de 241.50 €
à l'association COLLEGE FANTIN LATOUR pour la fête des Arts.

En raison de l'annulation du devis, il convient de désaffecter la gratuité.

RECTIFICATIF

CHAPITRE 65 - NATURE 6574

COMMISSION CULTURE. SPORT. EDUCATION, JEUNESSE

C.M. du 27 septembre 2010

Il a été affecté une subvention de
à l'association COOP SCOL ECOLE MAIMONIDE

8 829.00 €

Cette subvention aurait dû être instruite au nom de ECOLE MAIMONIDE.
Il convient de la modifier au nom de cette association.

RECTIFICATIF

CHAPITRE 67 - NATURE 6745

COMMISSION SOLIDARITE

C.M. du 27 septembre 2010

Il a été affecté une gratuité de 103.40 €
à l'association **CCAS – Centre Social Prémol** pour une animation
sur le city-stade Prémol le 20 juin 2010.

En raison de l'annulation du devis, il convient de désaffecter la gratuité.

RECTIFICATIF

CHAPITRE 67 - NATURE 6745

COMMISSION CULTURE, SPORT, EDUCATION, JEUNESSE

C.M. du 18 octobre 2010

Il a été affecté une gratuité de
à l'association **HADRA** pour le festival "Trance" organisé du 29/06
au 07/07 à Lans-en-Vercors.

3214.80 €

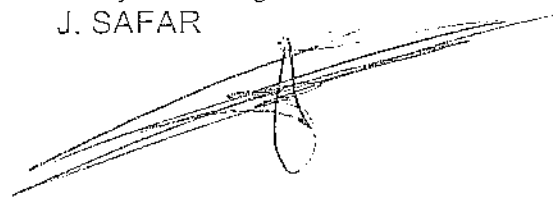
En raison de l'annulation du devis, il convient de désaffecter la gratuité.

Conclusions adoptées
ADOPTÉE

Affichée le

Pour extrait conforme
Pour le Maire,

l' Adjoint délégué,
J. SAFAR



DELIBERATION N° 64 - (E. 003) - FINANCES - Budget Principal : affectation de subventions sur crédits existants
Intervention(s): Mme DELBOS-CORFIELD, M. le Maire.

Un amendement est présenté par M. SAFAR. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Délibération : Adoptée.

Votes séparés :

- COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE JUIVE DE GRENOBLE : Contre : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" + 4 PC + 1 Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés (Mme PERRIER) - Ne prend pas part au vote : 1 Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés (Mme DESLATTES) - Pour : le reste.

- COMITE DE JUMELAGE GRENOBLE REHOVOT : Abstention : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

- PARALYSES DE FRANCE ASS APF : Ne prend pas part au vote : 1 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" (Mme GIROD de L'AIN) - Pour le reste.

Le reste de la délibération est adopté.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BON, M. BRON, Mme DELBOS-CORFIELD, Mme PLET, Mme VINCENT, M. DERBAL, M. LAERON, Mme BARACETTI, Mme DESLATTES, Mme DIENG, Mme CRIFO, Mme DRULHON, Mme NEPI, Mme MASSON, M. NOBLECOURT, Mme NECIB, Mme DOUTRIAUX, Mme MONERY, M. PILAUD, Mme SIMIAND, Mme SALAT, M. MOTTE, Mme EL HADDAD, Mme PERRIER, M. BACHIR-CHERIF, Mme FIORASO - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 65 - (E 010) - FINANCES - Garantie d'emprunt - Réaménagement de la dette garantie d'Actis

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la Ville à garantir les emprunts qu'ACTIS se propose de réaménager auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions citées en annexes (étant précisé que les taux effectivement appliqués seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat)

- qu'au cas où ACTIS, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville de Grenoble s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place sur simple demande de l'organisme prêteur, adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des ressources dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que le prêteur discute au préalable l'organisme défaillant

- que la Ville s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement des prêts, à dégager en cas de besoin des moyens suffisants pour couvrir le montant des annuités correspondantes, à hauteur de la quotité garantie

- qu'en contrepartie de cette garantie et conformément à l'article R 441-5 du code de la construction et de l'habitation, la Ville de Grenoble disposera de réservations locatives à hauteur de 20 % du nombre de logements

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec ACTIS une convention précisant les termes de cette garantie et à intervenir au nom de la commune aux contrats d'emprunts qui seront passés entre l'établissement prêteur et cet organisme.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" - 5 "Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 66 - (E 011) - FINANCES - Admission en non valeur de produits irrécouvrables des années antérieures

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'admettre en non-valeur les produits dont le détail figure sur les états de Monsieur le Trésorier Principal pour un montant de 385 235,24 euros.
- de donner décharge de cette somme à Monsieur le Trésorier Principal.

Délibération : Adoptée.

Ne prennent pas part au vote : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 67 - (E 012) - FINANCES - Opérations de couverture et d'échange de conditions d'intérêt

Intervention(s): M. SAFAR, M. KUNTZ.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

d'autoriser Monsieur le Maire

- à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
- à retenir les meilleures offres au regard de ce que propose le marché à un instant donné, du gain financier espéré sur la durée de l'emprunt et des primes et commissions à verser,
- à passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
- à résilier l'opération arrêtée,
- à signer les contrats répondant aux conditions posées dans la présente délibération,
- à définir le type d'amortissement et à procéder à un différé d'amortissement,
- à procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidations,
- dans le cadre de réaménagements de dette, à passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, à modifier l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, à modifier la durée du prêt, à modifier la périodicité et/ou le profil d'amortissement,
- à conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques décrites ci-dessus.

Délibération : Adoptée.

Ne prennent pas part au vote : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 68 - (E.017) - FINANCES - Garanties d'emprunts - SEM INNOVIA / ZAC Presqu'île de Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la Ville à garantir les emprunts sus-indiqués, que la SEM INNOVIA se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions citées ci-dessus, pour la somme de 3.680.000 €, représentant 80 % de l'emprunt d'un montant total de 4.600.000 € et auprès du Crédit Coopératif, selon les conditions citées ci-dessus, pour la somme de 3.200.000 €, représentant 80 % de l'emprunt d'un montant total de 4.000.000 €.

Cette garantie est accordée pour la durée totale des prêts.

Il est toutefois précisé que les taux effectivement appliqués seront ceux en vigueur à la date d'effet des contrats ;

- qu'en cas où la SEM INNOVIA, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la Ville de Grenoble s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place sur simple demande de l'organisme prêteur, adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des ressources dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que le prêteur discute au préalable l'organisme défaillant ;

- que la Ville s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement des prêts, à dégager en cas de besoin des moyens suffisants pour couvrir le montant des annuités correspondantes, à hauteur de la quotité garantie ;

- d'autoriser Monsieur le Maire de la Ville de Grenoble à signer avec la SEM INNOVIA une convention précisant les termes de ces garanties et à intervenir au nom de la commune aux contrats d'emprunts qui seront passés entre les établissements prêteurs et cet organisme.

Délibération : Adoptée.

Contre : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des élus Verts, Ades, Alternatifs" - Ne prennent pas part au vote : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) + 1 Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés (M. SIEBERT) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 69 - (E.018) - FINANCES - Décision modificative n° 3 - Budget Principal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la décision modificative n° 3 du Budget Principal qui s'équilibre à :

- 286 006,00 euros en fonctionnement.
- 246 128,00 euros en investissement.

Délibération : Adoptée.

Contre : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Abstention : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des élus Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 70 - (E_019) - FINANCES - Décision modificative n°3 - Budget annexe Stationnement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la décision modificative n° 3 du Budget annexe Stationnement qui s'équilibre à :

- 0,00 euro en fonctionnement,
- 10 000,00 euros en investissement.

Délibération : Adoptée.

Contre : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Abstention : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des élus Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 71 - (E_020) - FINANCES - Voie de rabattement de Vif - Participation de la ville de Grenoble au titre de l'amélioration de la protection des captages de Rochefort.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de participer au financement des travaux de la voie de rabattement de Vif améliorant la protection des captages au-delà des obligations du maître d'ouvrage liées à la déclaration d'utilité publique N° 67-6594 du 10 octobre 1967 ;
- de fixer la participation de la ville de Grenoble à 340 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention se rapportant à cette participation.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 72 - (G_002) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Désignation de représentants de la ville de Grenoble auprès de divers organismes : Mission Locale Grenoble - Institut d'Administration des Entreprises.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

INSTITUT D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

- de désigner Monsieur Morad BACHIR CHERIF en qualité de représentant titulaire de la ville de Grenoble au conseil d'administration de l'Institut d'Administration des Entreprises.

MISSION LOCALE DE GRENOBLE

- de désigner Madame Maryvonne BOILEAU en qualité de représentante titulaire de la ville de Grenoble à l'assemblée générale et au conseil d'administration de la Mission Locale de Grenoble.

De dire que les représentants de la ville de Grenoble auprès de la MISSION LOCALE GRENOBLE sont désormais les suivants :

- M. Paul BRON
- M. Abderrhamane DJELLAL

- Mme Maryvonne BOILEAU
- M Olivier NOBLECOURT
- Mme Camille PLET
- M. Olivier ROUX

Délibération : Adoptée.

Ne prennent pas part au vote : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour le reste.

DELIBERATION N° 73 - (G 001) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs en date du 04 avril 2008.

Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ses délégations de pouvoirs.

Le groupe "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" et l'intergroupe "Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) quittent la salle.

VOEU(X) :

- VOEC - Voeu relatif au maintien du siège social de la CAF Isère à Grenoble, présenté par Monsieur Olivier NOBLECOURT au nom de la Majorité municipale.
Intervention(s): M. NOBLECOURT.

Le conseil municipal :

- affirme son attachement au maintien du siège social de la CAF Isère à Grenoble,
- interpelle dans le cadre du processus de départementalisation des CAF, le Président de la CNAF et le Préfet sur la nécessité de conforter la qualité des services proposés par la CAF de Grenoble au bénéfice des allocations et du partenariat des acteurs de l'action sociale de la région urbaine grenobloise.
- demande à disposer de l'ensemble des informations relatives à ce processus et à y être pleinement associé.

Vœu : Adopté à l'unanimité.

- VOEU - Voeu contre le prélèvement envisagé sur les ressources des organismes des organismes HLM, présenté par Madame Monique VUAILLAT au nom de la Majorité municipale.
Intervention(s): Mme VUAILLAT, M. le Maire.

Un amendement oral est présenté par Mme VUAILLAT. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal :

- demande au Président de la République et au Gouvernement de renoncer à ce projet.
- demande à tous les Parlementaires de s'opposer à la décision du gouvernement d'opérer un prélèvement important sur les ressources des organismes HLM et de maintenir la rétroactivité des APL.

Vœu : Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H17

ANNEXE(S)

Convention

Évènement "Fête du Caravansérail"

Du 22 novembre au 20 décembre 2010

Entre l'Association LA FABRIQUE DES PETITES UTOPIES, dont le siège social est 1, rue des beaux tailleurs 38000 Grenoble représenté par son Président, Pascal BISTON.

d'une part

et la VILLE DE GRENOBLE représentée par son Maire, Monsieur, Michel DESTOT agissant en vertu d'une délibération en date du 29 novembre 2010

d'autre part

ARTICLE I

L'association LA FABRIQUE DES PETITES UTOPIES organise un événement dénommé "Fête du Caravansérail" du 22 novembre au 20 décembre 2010. Il se déroulera sous le chapiteau du Footsbarn Théâtre, installé dans le stade Bachelard.

La Ville de Grenoble apporte son soutien à l'association LA FABRIQUE DES PETITES UTOPIES pour le bon déroulement de cette manifestation. Les deux parties se sont rapprochées pour définir les conditions et modalités de cette convention qui ne porte que sur les prestations fournies, mais en aucun cas sur les conditions générales qui devront être respectées. Seul le dépôt de caution ne sera pas exigé.

ARTICLE II

Mise à disposition par la Ville d'espaces publics, de matériels ET prestations assurées par les services communaux.

A/ ESPACES PUBLICS

Stade Bachelard

- Mise à disposition de l'espace du terrain de basket pour l'installation du chapiteau, du camion-théâtre, d'une partie du camp de vie et d'un box à chevaux (la zone sera limitée par des barrières de type Héras installées par la Fabrique des petites utopies qui la sépareront de la zone « aire de lancer »).

Parc des Champs Elysées

- Mise à disposition d'un emplacement pour l'installation de l'autre partie du camp de vie dans le bassin qui sera vidé et nettoyé par les services municipaux.

- Mise à disposition du "terrain de boules" pour le stationnement de remorques et véhicules lourds.
- Mise à disposition du 16 novembre au 20 décembre 2010 d'un emplacement sur une zone « espaces verts » pour la disposition d'un conteneur de 12 mètres entre l'Espace culturel Bachelard et la main courante qui sépare le parc de l'aire de lancer.

Parking du stade Bachelard

- Autorisation de stationnement sur une partie du parking "Stade Bachelard" du 22 novembre au 6 décembre et du 12 au 20 décembre 2010.

Centre ville

- Autorisation d'organisation d'une parade costumée (assurée par le Footsbarn) sur le territoire de la commune.

B/ MATERIEL MIS A DISPOSITION ET PRESTATIONS ASSUREES PAR LES SERVICES

- Mise à disposition de 50 barrières type Vauban sur le terrain de basket le temps de la manifestation.
- Pose de coffrets électriques à proximité du terrain de basket avant le 22 novembre et à proximité du bassin du parc avant le 30 novembre.
- Mise en place d'un point d'eau potable à proximité du terrain de basket "et du bassin du parc" (à confirmer esp. verts).
- Livraison de 4 mètres cube de sable jaune le 7 décembre (à confirmer par le service voirie).
- Mise à disposition d'une contenant pour le fumier des chevaux (10 m cubes) et récupération du contenu (à confirmer par les esp. verts).
- Elagage de branchages à proximité du terrain de basket et du bassin du parc Bachelard.
- Nettoyage des toilettes publiques.
- Facilitation de l'accès au réseau des eaux usées.
- Pose et dépose des rochers qui empêchent l'accès aux véhicules à l'entrée de la zone « terrain de basket ».

L'organisateur de l'événement " Fête du Caravansérail " s'engage à accepter les conditions de mise à disposition des matériels ci-dessus par les services concernés et à les payer en cas de perte, vol ou détérioration

Prise en charge par l'association LA FABRIQUE DES PETITES UTOPIES de :

- Rédaction de la notice de sécurité et fourniture des attestations de bon montage du chapiteau, des gradins et des installations électriques.
- Aide au montage et démontage du chapiteau du Footsbarn.
- Aide à l'installation du son et des lumières de la scène.
- Communication liée à la manifestation.
- Achat de 350 places au Footsbarn Théâtre au tarif de 8€ pour l'invitation d'habitants du quartier.
- Mise en place d'une présence à la billetterie et au contrôle des billets à l'entrée du chapiteau lors du spectacle « Sorry ! ».
- Mise à disposition un salarié SSIAP 1 les soirs de représentation.

- Mise en place d'une présence extérieure autour du chapiteau pendant les représentations.
- Location d'un générateur électrique au fuel 125 Ampères pour l'exploitation du chapiteau
- Mise à disposition de 4 toilettes ouvertes au public.
- Nettoyage quotidien du site.
- Démontage et remontage d'une petite partie de la main courante du stade Bacheferd (confirmation sports ou esp. verts).
- Prise en charge des abonnements et fluides nécessaires à l'installation et à l'exploitation du chapiteau du Footsbarn (électricité, eau, fuel) et du camp de vie durant toute la durée de la manifestation.
- Pose de 75 mètres linéaires de barrières de type Héras entre la main courante du parc et la barrière du stade.
- Remise en état des sites mis à disposition de la Fabrique des petites utopies.

ARTICLE III

Assurances

- L'association LA FABRIQUE DES PETITES UTOPIES se garantira en responsabilité civile et en tant qu'organisateur garantira les risques corporels durant toute la durée de l'événement.
- L'association LA FABRIQUE DES PETITES UTOPIES présentera à la ville avant cet événement, son attestation d'assurance de dommages aux biens et son attestation d'assurance responsabilité civile. Elle se garantira en risques électriques, foudre, dégâts des eaux, explosion, incendie.
- L'association LA FABRIQUE DES PETITES UTOPIES garantira les matériels (modulables, tables, chaises, barrières) propriétés de la Ville mises à disposition pour leur valeur de remplacement.

ARTICLE IV

La convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties sans préavis ni indemnités en cas de manquements ou d'exécution de l'une quelconque des obligations par l'autre partie.

Pour l'association
LA FABRIQUE DES PETITES UTOPIES

Pour la ville de Grenoble

AVENANTS FINANCIERS POUR L'EXERCICE 2010
TABLEAU RÉCAPITULATIF

Nom de l'Association	Référence de la convention		Objet de la subvention proposée	Montant de la subvention
	Date de la convention	Validité de la convention		
Entente Athlétique Grenoble -EAG-	22-févr.-2010	31-déc.-2012	Aide au démarrage saison 2010-2011	8 000 €
	délibération 24-C013 du 25/01/2010			
Office Municipal des Sports	14-mai-2009	31-déc.-2011	Solde fonctionnement 2010 (subvention déjà votée 56 000 €)	15 000 €
	délibération 24-C017 du 29/04/2009		Aide au démarrage activités 2011	4 000 €
			Montant total	19 000 €
Aviron Grenoblois	01-avr.-2009	31-déc.-2011	Aide au démarrage saison 2010-2011	8 000 €
	délibération 41-C010 du 23/03/2009		Participations et résultats sportifs d'Edouard JONVILLE, Sarah PROCHASSON au Championnat du Monde -23 ans, Clément DURET au Championnat du Monde Universitaire et Noemie KOBER au Championnat du Monde Junior et Jeux Olympiques de la Jeunesse	4 600 €
			Montant total	12 600 €
GUC Grenoble Ski	27-févr.-2009	31-déc.-2011	Aide au démarrage saison 2010-2011	8 000 €
	délibération 29-C027 du 26/01/2009			
FC 2A/Football Club Allobroges ASAFIA	19-oct.-2009	31-déc.-2011	Renforcement activité sportive au sein des quartiers grenoblois : - stage de football Toussaint 2010 (restauration / 40 enfants)	800 €
	délibération 63-C011 du 28/09/2009			

**Liste des avenants financiers aux conventions financières
Conseil municipal du 29 novembre 2010**

Organisme demandeur	Intitulé de l'action	Référence de la convention	Montant de la subvention 2010 voté au CM de Novembre
CINEMATIQUE DE GRENOBLE	Complément de la subvention 2010	Avenant n° 4 à la CONVENTION FINANCIERE DU C.M. DU 22/02/2010	11 680 €
CENTRE AUDIOVISUEL DE GRENOBLE	Complément de la subvention 2010	Avenant n° 4 à la CONVENTION FINANCIERE DU C.M. DU 22/02/2010	9 400 €
MJC EAUX CLAIRES	Subvention dans le cadre du PFAA	Avenant n° 16 à la CONVENTION D'OBJECTIFS n° 63 – C 019 (Conseil Municipal du 14/12/2009)	1 000 €

**AVENANTS FINANCIERS - SECTEUR SOCIOCULTUREL
EXERCICE 2010**

NOM ASSOCIATION	OBJET	SUBVENTIONS DE FONCTION	SUBVENTIONS SUR PROJETS	TOTAL
23				
SECTEUR 1				
CSC CHORIER BÉRIAT	INVESTISSEMENT A.C.A.C.T.V.C. (aménagement)	503 €		503 €
MJC PARMÉNIEZ	FONDS D'ENTRETIEN des locaux de Mathieu V.V.V. Action autonome PROJETS SPECIQUES seniors 2010 FOURNAISES MISES EN GARDIENNETE (accueil de loisirs) (ann. MJC)		1 300 € 280 € 1 240 €	
		7 500 €		13 020 €
SECTEUR 2				
CCLEF- Centre Loisirs Enfance Familles	DEVELOPPEMENT DES PROJETS (après la période 2ème session) PROJETS SPECIQUES seniors 2010		1 100 € 2 267 €	3 367 €
MJC ALLOBROGES	DEVELOPPEMENT DES PROJETS (après la période 2ème session) V.V.V. Action autonome PROJETS SPECIQUES seniors 2010 PROJETS SPECIQUES seniors 2010 SUBVENTION D'ENTRETIEN A.C.A.C.T.V.C. (aménagement)		1 250 € 6,00 € 7 000 € 363 €	
		1 186 €		12 539 €
MJC MUTUALITE	FONCTIONNEMENT des APPRENTIS (accueil poste de restauration)	1 500 €		1 500 €
MJC SAINT LAURENT	DEVELOPPEMENT DES PROJETS (après la période 2ème session) C.A.C.T.V.C. (aménagement) seniors 2010 PROJETS SPECIQUES seniors 2010 (aménagement)		700 € 812 €	
		13 310 €		13 522 €
SECTEUR 3				
MJC PLATFAT	DEVELOPPEMENT DES PROJETS (après la période 2ème session) PROJETS SPECIQUES seniors 2010 (aménagement) seniors 2010 V.V.V. Action autonome		3 000 € 2 100 € 3 350 €	10 450 €
MJC BACHELARD	DEVELOPPEMENT DES PROJETS (après la période 2ème session)		3 650 €	3 650 €
MJC ANATOLE France	DEVELOPPEMENT DES PROJETS (après la période 2ème session) V.V.V. Action autonome		1 000 € 1 400 €	2 400 €
MJC EAUX CLAIRES	DEVELOPPEMENT DES PROJETS (après la période 2ème session) DEVELOPPEMENT DES PROJETS seniors (aménagement) seniors 2010		1 800 € 1 850 €	3 650 €
SECTEUR 4				
AUPESC BAJATIERRE	BENEFICES SPECIQUES seniors 2010 PROJETS SPECIQUES seniors 2010 (aménagement) seniors 2010		2 848 € 500 €	3 348 €
MJC CLOS D'OR	V.V.V. Action autonome BENEFICES SPECIQUES seniors 2010		270 € 1 786 €	2 056 €
MJC L'ARRE-ALBRAC	V.V.V. Action autonome BENEFICES SPECIQUES seniors 2010 PROJETS SPECIQUES seniors 2010 (aménagement) seniors 2010		1 850 € 445 € 13 000 €	15 300 €

**AVENANTS FINANCIERS - SECTEUR SOCIOCULTUREL
EXERCICE 2010**

NOM ASSOCIATION	OBJET	SUBVENTIONS DE FORTION ¹	SUBVENTIONS SUR PROFITS	TOTAL
SECTEUR 5				
ENFANTINE	207 - Accueil d'enfants en situation de handicap		2 000 €	
		Soit un total de :		2 000 €
MJC MAISON FOUR TOUS ARBAYL	DEVELOPPEMENT DES PRAIQUES - appui à projets - 23me session		2 000 €	
		Soit un total de :		2 000 €
ME TEISSIERE	DEVELOPPEMENT DES PROJETS ALLEZ appui à projets - 23me session DEVELOPPEMENT DES PROJETS ALLEZ appui à projets - 23me session PROJETS SPECIQUES - 23me session de 2010		1 500 € 5 000 € 568 €	
		Soit un total de :		6 964 €
SECTEUR 6				
MAISON des HABITANTS	DEVELOPPEMENT DES PRAIQUES - appui à projets - 23me session DEVELOPPEMENT DES PRAIQUES - appui à projets - 23me session PROJETS SPECIQUES - 23me session de 2010		1 800 € 1 000 € 2 254 €	
		Soit un total de :		6 054 €
MJC PREMOL	DEVELOPPEMENT DES PRAIQUES - appui à projets - 23me session	8 000 €		
		Soit un total de :		8 000 €
ME PREMOL	DEVELOPPEMENT DES PRAIQUES - appui à projets - 23me session DEVELOPPEMENT DES PRAIQUES - appui à projets - 23me session PROJETS SPECIQUES - 23me session de 2010		1 600 € 5 000 € 3 115 €	
		Soit un total de :		9 710 €
LA CORDEE	APPUI A LA REALISATION DE PROJETS DEVELOPPEMENT DES PRAIQUES - appui à projets - 23me session PROJETS SPECIQUES - 23me session de 2010		1 700 € 5 000 € 1 834 €	
		Soit un total de :		8 534 €
AUTRES ASSOCIATIONS				
ADJASSO-DEPARTEMENT D'INFORMATION ADMINISTRATIVE JEUNESSE	PROJETS SPECIQUES - 23me session de 2010		2 500 €	
		Soit un total de :		2 500 €
CODASE-COMITE DALPHINOIS D'ACTION SOCIO EDUCATIVE	APPUI A LA REALISATION DE PROJETS DEVELOPPEMENT DES PRAIQUES - appui à projets - 23me session		5 684 €	
		Soit un total de :		5 684 €
MAISON DES JEUNES	DEVELOPPEMENT DES PRAIQUES - appui à projets - 23me session		2 500 €	
		Soit un total de :		2 500 €
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES - Union locale	PROJETS SPECIQUES - 23me session de 2010-2011		4 000 €	
		Soit un total de :		4 000 €
LES STUD	INITIATIVE DE DEVELOPPEMENT DES PROJETS - appui à projets - 23me session		10 000 €	
		Soit un total de :		10 000 €
TOTAL		38 499 €	109 780 €	158 279 €

PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX : Plan de Déplacement d'Administration (PDA) de la Ville de Grenoble.

Madame Marie-José SALAT expose,

Mesdames, Messieurs,

Les PDA visent à décliner au niveau des employeurs publics les principes du Plan de Déplacements Urbains dans l'organisation des transports des personnes. La loi SRU prévoit ainsi la possibilité d'une participation financière de l'employeur aux abonnements de transports en commun de son personnel. Cette possibilité est confirmée par le décret n° 2010-676 du 21 juin 2010 instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail.

Depuis le 30 mai 2005, la Ville s'est engagée, en signant le Plan Climat Local, à mettre en œuvre des actions concrètes pour réduire les consommations d'énergie et les émissions à effet de serre tant pour l'habitat que pour les transports. Elle s'est par ailleurs engagée en 2008 dans le cadre du programme Grenoble Facteur 4, à diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire communal d'ici à 2050.

Le PDA a fait l'objet de délibérations antérieures adoptées en Conseil Municipal des 27 mai 2002, 23 septembre 2002, 19 mai 2003, 24 octobre 2005, 22 mai 2006 et 28 septembre 2009 destinées à enrichir les offres et à faire bénéficier aux agents d'avantages tarifaires pour les transports en commun (enjeu social), de rendre le fonctionnement de la Ville plus conforme aux orientations du PDU (enjeu d'exemplarité et enjeu environnemental).

1) Les offres actuelles sont les suivantes :

Participation de la Ville à hauteur de 50 % sur :

1 - L'abonnement libre circulation SEMITAG : accès aux réseaux TAG, TER, Transisère dans la limite du périmètre des transports urbains (gares de Gières, Grenoble, Pont de Claix, Saint-Egrève et Echiroles) ainsi qu'à l'ensemble des parkings relais

2 - L'abonnement SNCF : pour toute souscription d'un abonnement de travail SNCF (jusqu'à 75 kms autour de Grenoble)

Possibilité de cumuler la participation de la Ville à l'abonnement SNCF pour les trajets domicile-travail avec celle de l'abonnement annuel TAG (soleil 12).

3 - L'abonnement PASS annuel TRANSISERE : accès à toutes les lignes départementales des zones achetées ainsi qu'au réseau TAG

4- L'abonnement annuel auprès de Metro Vélo

La Ville met également à disposition des vélos de service avec tout l'équipement nécessaire pour les déplacements domicile-travail et déplacements professionnels. Lorsqu'un salarié

souhaite un vélo de service, il doit s'adresser à son chef de service qui en fait la demande auprès du service des "Ateliers Mécaniques".

Le financement du vélo et des différents équipements est imputé sur le budget du service demandeur.

Le vélo de service, avec l'accord du chef de service peut être utilisé pour les trajets domicile travail.

Dépenses réalisées pour le PDA de 2006 à 2009 :

	2006	2007	2008	2009
Dépenses	52 192 €	79 462 €	105 160 €	115 079 €
Nombre d'adhérents PDA*	319	435	489	507

* *nombre moyen sur l'année*

2) La Ville de Grenoble souhaite contribuer à améliorer la qualité de vie au travail de ses agents tout en confirmant sa volonté politique en termes de développement durable.

Ainsi, il est proposé un enrichissement des offres PDA comme suit :

- Participation à hauteur de 50 % sur :

* tous les abonnements annuels existants : SEMITAG, TRANSISERE et sur les abonnements travail ou mensuel de la SNCF dans un rayon limité au réseau TER Région Rhône-Alpes

* l'abonnement PASS mensuel TRANSISERE

* l'abonnement mensuel TAG, offre limitée à 6 mois par année civile

* l'abonnement mensuel de travail SNCF – abonnement annuel TAG, limité au réseau TER région Rhône-Alpes

* 3 cartes SEMITAG (carte 30 trajets pré-chargée électronique), soit 90 trajets pour les agents qui n'ont pas opté pour un abonnement annuel ou mensuel transport en commun et qui se déplacent à pied ou à vélo (de service, Metro Vélo, personnel), cette disposition facilitant leurs déplacements les jours d'intempéries.

Cette offre est également ouverte aux agents dont les horaires de prise et/ou de fin de poste sont en dehors des heures de fonctionnement des transports collectifs. Cette mesure vise à inciter les agents à utiliser les transports en commun en dehors de leurs activités professionnelles.

- **Délivrance d'une carte TAG "10 trajets"** aux nouveaux arrivants présents lors de la journée d'accueil.

Les bénéficiaires de ces offres sont les agents titulaires, non titulaires (contractuels et mensuels avec un engagement au moins égal à 6 mois), les stagiaires et les apprentis.

L'offre PDA pourra s'accompagner d'actions en termes de formation (limiter les accidents de trajet et de déplacement), d'aménagements techniques (local vélos, arceaux...) et de communication à destination du personnel.

Dans le cadre du dialogue social et dans la perspective de construire un nouveau plan d'action lié au PDA, la Ville réunira chaque année un groupe de suivi paritaire piloté par l'Adjoint au Maire en charge du personnel. Ce groupe sera composé de 2 représentants par organisation syndicale, du DGA RH, de membres de la DGRH et éventuellement si besoin, de personnes ressources travaillant sur la question des déplacements dans d'autres services.

Ce groupe aura pour mission de procéder au bilan de l'année écoulée, de débattre de nouvelles propositions et de formuler des préconisations pour l'année à venir et notamment l'éventuelle étendue de l'offre aux agents non titulaires mensuels de moins de 6 mois de présence et aux agents horaires.

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Ressources du 17 novembre 2010

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'intégrer les évolutions des offres du Plan de Déplacement d'Administration présentées dans le rapport ci-dessus à partir du 1er janvier 2011.**

Conclusions adoptées :

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,

L'Adjointe Déléguée,

Mme Marie-José SALAT

Affichée le :

TAUX - AVANCEMENT DE GRADE - ANNEE 2011

GRADES	2011		Titulaires / Promouvables
	Nombre de Promouvables	Proportion	
CATEGORIE C			
Niveau Administratif			
Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe (ancienneté = examen professionnel)	0	0	0
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	40	20	50 %
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	10	4	40 %
Niveau Technique			
Adjoint Technique de 1 ^{ère} classe (ancienneté = examen professionnel)	104	27	25,71 %
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	187	94	50,26 %
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	62	15	24,19 %
Agent de maîtrise principal	32	10	31,25 %
Niveau Culturelle			
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	0	0	0
Niveau Sportive			
Opérateur qualifié des activités physiques et sportives	0	0	0
Opérateur principal des activités physiques et sportives	1	0	0
Niveau Sanitaire et Sociale			
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2 ^{ème} classe	27	14	51,85 %

GRADES	2011		Elections / Promotions / Valis
	Nombre de promoteurs	Propositions CAP	
Filière Police			
Brigadier de Police Municipale	15	2	13,33 %
Brigadier Chef Principal de Police Municipale	16	2	12,50 %
TOTAUX – Catégorie C	494	188	38,06 %
CATEGORIE B			
Filière Administrative			
Rédacteur Principal	38	7	18,42 %
Rédacteur chef (ancienneté + examen professionnel)	39	12	30,77 %
	(hors 8 lauréats)		
Filière Technique			
Contrôleur de Travaux Principal (ancienneté + examen professionnel)	27	7	25,93 %
	(pas de lauréat)		
Contrôleur de Travaux en Chef	12	3	25 %
Technicien Territorial Supérieur Principal	20	4	20 %
Technicien Territorial Supérieur Chef (ancienneté + examen professionnel)	6	1	16,67 %
	(pas de lauréat)		
Filière Culturelle			
Assistant de Conservation 1 ^{ère} classe	9	1	11,11 %
Assistant de Conservation hors classe (ancienneté + examen professionnel)	0	0	0
Assistant Qualifié de Conservation 1 ^{ère} classe	14	3	21,43 %

GRANDES	2011		Promus / Promouvables
	Nombre de postes vacants	Propositions CAP	
Assistant Qualifié de Conservation hors classe (ancienneté – examen professionnel)	23 (dont 8 lauréats)	5	21,74 %
Branche Sportive			
Educateur des activités physiques et sportives 1 ^{ère} classe	9	1	11,11 %
Educateur des activités physiques et sportives Hors Classe (ancienneté + examen professionnel)	8 (dont 2 lauréats)	2	25 %
Branche Sanitaire et Sociale			
Assistant Socio-Educatif Principal	1	1	25 %
Branche Animation			
Animateur Principal	0	0	0
Animateur Chef	1	0	0
Branche Police Municipale			
Chef de Service de Police Municipale de classe supérieure	+	1	25 %
Chef de Service de Police Municipale de classe exceptionnelle (ancienneté + examen professionnel)	1 lauréat	0	0
TOTAUX – Catégorie B	215	48	22,33 %
Branche Administrative			
Attaché Principal (ancienneté – examen professionnel)	14 (dont 2 lauréats)	3	21,43 %
Directeur Territorial	15	0	0
Administrateur hors classe	0	0	0

GRADES	2010		Promus: Promouvables
	Nombre de pourcentages	Propositifs CAP	
Filière Technique			
Ingenieur Principal	58	3	7,89 %
Ingenieur en Chef de classe normale	25	2	8 %
Ingenieur en Chef de classe exceptionnelle	1	0	0
Filière Culturelle			
Conservateur du Patrimoine Chef	1	0	0
Conservateur de Bibliothèques de 1ère classe	0	0	0
Professeur Hors Classe	59	4	10,26 %
Filière Sportive			
Conseiller des Activités Physiques et Sportives Principal de 2 ^{ème} classe (ancienneté – examen professionnel)	3 (dont 2 lauréats)	1	33,33 %
Filière Sanitaire et Sociale			
Médecin Hors Classe	7	0	0
TOTAUX – Catégorie A	143	13	9,09 %
TOTAL GENERAL	852	249	29,23 %

Annexe à la délibération n° 58 -E013
Conseil municipal du 29 novembre 2010

TRANSFORMATIONS DE POSTES

Ces transformations concernent des ajustements d'effectifs correspondant aux besoins des services, compte tenu de l'évolution de leurs missions ou de leur organisation.

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à Créer
Culture, Sports, Education Jeunesse	Sports	Administration Générale	Agent de maîtrise	Rédacteur
Ressources Humaines et Relations Sociales		Santé Prévention Social	Technicien	Psychologue
Environnement Urbain	Projets Urbains	Conduite d'Opérations	Attaché	Ingénieur
Environnement Urbain	Espaces Publics	Propreté Urbaine	Agent de maîtrise	Contrôleur

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFCIAIRES	OBJET	MONTANT
10-3961	Arrêté (04/10/2010)	Me DUCROUX, Selard DL Avocats	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée au Tribunal administratif de Grenoble par M. COMPARAT, M. KUNTZ et M. AVRILLIER tendant à l'annulation de la délibération du conseil municipal du 22/02/2010 "ZAC Presqu'île – approbation de la convention foncière – abrogation de la délibération n°7 du 26/10/2009.	
10-4057	Arrêté (06/10/2010)	CDMIF-Avocats	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le tribunal administratif de Grenoble par M. BUZON, M. CARAPIN et Mme VARCIN tendant à l'annulation de l'arrêté de permis de construire délivré le 9/03/2010 à la SEM ADONIA.	
10-4121	Arrêté (04/10/2010)	Me BOULLOUD	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 11/09/2010, dans l'exercice de ses fonctions, M. F. MSY, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.	
10-4263	Arrêté (20/10/2010)	SCP FESSLIER	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant la Cour d'appel de Grenoble par Mme HOUARI contre le jugement du 17/06/2010 approuvant le refus de la CPAM de reconnaître l'accident de travail.	
10-4275	Arrêté (19/10/2010)	Me NICOROSI	La Ville est autorisée à déposer une réclamation au titre de la taxe foncière de l'année 2009 et d'ester en justice devant les juridictions compétentes en cas de rejet ou d'acceptation partielle desdites réclamations.	

II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D'ACTION EN JUSTICE :

10-4300	Arrêté (26/10/2010)		La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre des requêtes déposées devant le Tribunal administratif de Grenoble par lesquelles M. VITETTA demande la désignation d'un expert, l'annulation de l'arrêté du 17/12/2008 et l'annulation de la décision de la caisse des dépôts et consignations.
10-4444	Arrêté (29/10/2010)	CDMF Avocats	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête n°1004592 déposée au Tribunal administratif de Grenoble par M. et Mme DREYARD tendant à la suspension de l'arrêté de permis de construire modificatif n°10-0065 accordé le 6/01/2010 à M. DEPOMMIERY.
10-4506	Arrêté (04/11/2010)	CDMF Avocats	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête n°1002262-2 déposée devant le Tribunal administratif de Grenoble par M. et Mme DREYARD tendant à l'annulation de l'arrêté de permis de construire modificatif n°10-0065 accordé le 6/01/2010 à M. DEPOMMIERY.
10-4507	Arrêté (04/11/2010)	CDMF Avocats	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre des requêtes déposées devant le Tribunal administratif de Grenoble par MM. BOUSSEY, XIBEIRAS et MIEAUX tendant à l'annulation de deux arrêtés de permis de construire délivrés le 1-04/2010 à la SNC NOVA CITY DEVELOPPEMENT

III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :

Convention de mise à disposition de locaux (30/09/2010)	Association "l'atelier du possible" 57 rue Saint Laurent 38000 Grenoble	La Ville met à disposition de l'association au n°6 bis rue Hector Berlioz des locaux d'une surface de 39 m ² . Durée : 1 an, renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 3 ans.	Indemnité d'occupation : 2400 € / an hors charges et IFF
--	---	--	--

	Bail commercial (15.10/2010)	Boulangerie de l'Arlequin 108 galerie de l'Arlequin 38100 Grenoble	La Ville loue au preneur un local d'une surface de 115 m ² environ au rez-de-chaussée, sis 108 galerie de l'Arlequin. Durée : 9 ans, à compter du 6/10/2010.	Loyer annuel hors charges et HT : 6 525 €
--	---------------------------------	--	--	--

IV- DÉCISIONS EN MATIÈRE DE DROIT DE PRÉEMPTION ET D'EXPROPRIATION :

10-4162	Arrêté (26/10/2010)		Le droit de préemption urbain conféré à la Ville de Grenoble sur la parcelle CZ 80 sise 27, chemin de la Blanchisserie, est délégué, en application de l'article L213-3 du code de l'urbanisme, à M. LAPIERRE Directeur Général d'ACTIS.	
---------	------------------------	--	--	--